

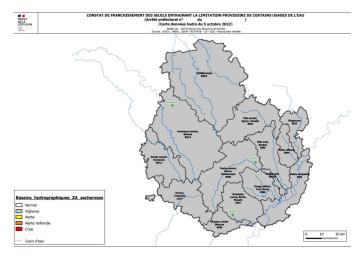
Dijon, le 06 octobre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Sécheresse en Côte-d'Or : la situation s'améliore mais le département reste en vigilance

Les pluies intervenues depuis fin septembre ont eu un effet bénéfique sur les débits des cours d'eau justifiant ainsi de placer l'ensemble du département en vigilance et de lever les mesures de restriction.

C'est pourquoi, Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable à partir du vendredi 7 octobre 2022.



Le franchissement du seuil de vigilance, premier seuil de gravité de la sécheresse, conduit à des actions de sensibilisation et de communication, sans mesures de restriction.

L'ensemble des usagers, qu'ils soient particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, sont invités à poursuivre leurs efforts et à faire preuve de sobriété dans leurs consommations d'eau.

Le préfet rappelle à l'ensemble des acteurs la nécessité de sensibiliser et de communiquer le plus largement possible en faveur des économies d'eau.

Les informations relatives aux arrêtés cadre, aux mesures de restrictions, la carte ainsi que la liste des communes par zones d'alerte sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/gestion-de-l-etiage-r1409.html

Par ailleurs, le site internet national Propluvia présente les niveaux de gravité constatés par les préfets sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse à partir des données, fournies à titre indicatif, par les services départementaux de l'État. Il est accessible avec le lien suivant :

http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Service de l'eau et des risques Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

Tél: 03 80 29 43 57 Mél: ddt-ser@cote-dor.gouv.f 57 rue de Mulhouse 21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr @Prefet21 BFC



